26 iii 92

Case folio FRC 9835 no. 24

EXTRAIT

DES Regiſtres du Directoire du Département de Haute-Garonne.

Du 26 Mars 1792, l'an quatrieme de la Liberté.

LE directoire étant aſſemblé dans le lieu ordinaire de ſes ſéances, le procureur-général-ſyndic a requis qu'en exécution de la loi du 6 octobre 1791, titre premier, ſection II, articles VIII & IX, l'adminiſtration prenne les meſures convenables pour fournir au corps légiſlatif les inſtructions néceſſaires à l'effet de déterminer le nombre & le placement des notaires publics du

THE NEWBERRY LIBRARY

département, avec indication des chefs-lieux de réſidence.

Le directoire ayant égard aux réquiſitions, conſidérant que d'après la teneur des articles VIII & IX de la loi du 6 octobre, les inſtructions à fournir pour le nombre & le placement des notaires publics du département & la déſignation des chefs-lieux de réſidence, dépendent des localités que chaque diſtrict eſt à portée de connoître.

Arrête que les directoires & procureurs-ſyndics des huit diſtricts enclavés dans le département indiqueront, par des avis motivés, les villes & les lieux de leur arrondiſſement où il importe de placer les notaires publics, & le nombre qu'il convient d'y placer, avec déſignation des chefs-lieux de réſidence par cantons: auquel effet ils prendront pour baſe à l'égard des villes la population, & à l'égard des campagnes l'éloignement des villes & l'étendue du territoire combinés avec la population, qu'ils pourront faire vérifier, ſi beſoin eſt, par des commiſſaires délégués ſur les lieux; & ſera le préſent arrêté envoyé par le procureur-général-ſyndic

à chacun desdits huit districts, qui demeurent chargés de lui adresser les délibérés qui auront été pris.

Délibéré à Toulouse en directoire, les jour, mois & an ci-dessus.

BANIERES *vice-président*; GUIRINGAUD, CALÉS, JULIEN, LEYGUE, NIEL, DUPAU, PELLEPORT, *administrateurs*; MALPEL, *procureur-général-syndic.*

Collationné,
RICARD, *secrétaire-général.*

A TOULOUSE,

De l'Imprimerie de J.-G. BESIAN, seul Imprimeur du Département de Haute-Garonne, près la place St. George.

f22